

Les conditions de prise en charge de l'OPCO EP



Nos missions



Accompagner

Opco EP soutient les TPE-PME de l'artisanat, des professions libérales et des services de proximité, par la mise en œuvre de leur **plan de développement des compétences** au bénéfice de leurs salariés.



Éclairer

Opco EP accompagne les 54 branches professionnelles et l'interprofession de son périmètre en **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**, pour la **certification professionnelle** des métiers et **l'observation** des transitions et mutations sociétales.



Promouvoir

Opco EP **finance les contrats d'apprentissage et de professionnalisation** en lien avec les prestataires de formation, et accompagne les entreprises et les jeunes dans cette démarche.

Notre champ de compétences

54 branches professionnelles + l'interprofession

• Un point commun : la proximité •



Artisanat

- Charcuterie de détail
- Boucherie, triperie, commerces de volailles et gibiers
- Fleuristes, vente et services des animaux familiers
- Boulangerie-pâtisserie
- Confiserie
- Taxis

'''



Professions libérales

- Cabinets dentaires
- Répartition pharmaceutique
- Laboratoires de biologie médicale extrahospitaliers
- Notariat
- Entreprises d'architecture
- Personnel des huissiers de justice

'''



Services de proximité

- **Immobilier**
- Promotion construction
- Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles
- Secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile
- Librairie

'''

[Voir la liste des 54 branches sur notre site internet](#)

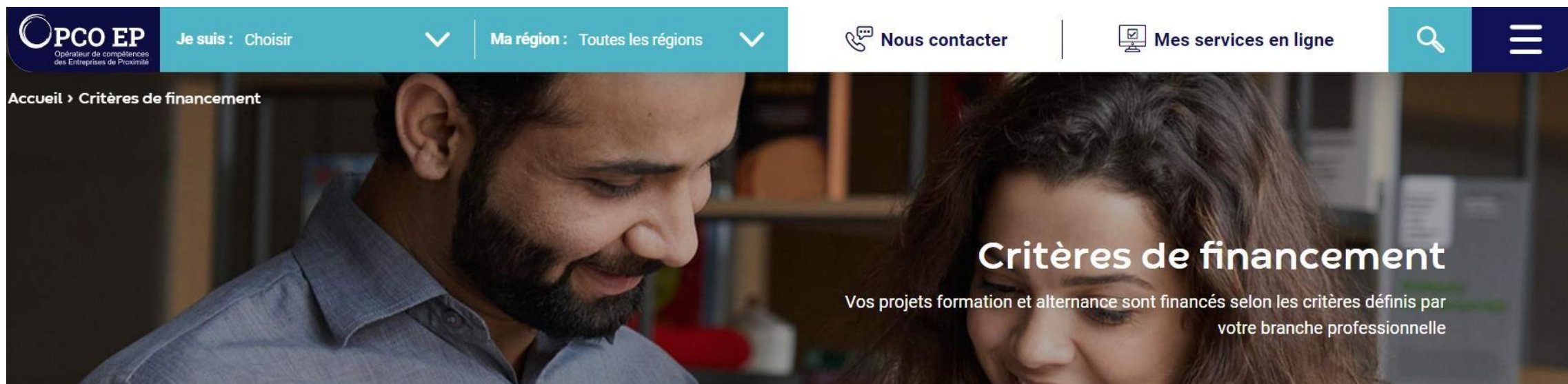
Les services de l'Opco EP

www.opcoep.fr/

Je veux consulter les critères de financement de ma branche

Je souhaite réaliser ma demande de prise en charge

Je cherche à rencontrer mon conseiller Opco EP



The screenshot shows the Opco EP website interface. At the top, there is a navigation bar with the Opco EP logo, a dropdown menu for 'Je suis : Choisir', a dropdown menu for 'Ma région : Toutes les régions', and two buttons: 'Nous contacter' and 'Mes services en ligne'. Below the navigation bar, there is a search icon and a menu icon. The main content area features a large image of a man and a woman looking at a screen. Overlaid on the image is the text 'Critères de financement' and 'Vos projets formation et alternance sont financés selon les critères définis par votre branche professionnelle'. The breadcrumb trail at the top left of the main content area reads 'Accueil > Critères de financement'.

Plan de développement des compétences entreprises de moins de 50 salariés

<https://www.opcoep.fr/criteres-de-financement-branche-immobilier>

IMPORTANT : Les barèmes et priorités de financement sont proposés par la Section Paritaire Professionnelle de votre branche et validés par le Conseil d'administration d'Opco EP. Ces critères peuvent évoluer en cours d'année. **Mise à jour : 25/09/2025**

Formations spécifiques obligatoires et réglementaires :

Déontologie (durée plafonnée à 2h), TRACFIN / Lutte contre la discrimination (durée plafonnée à 2h) / Déontologie + discrimination (durée plafonnée à 4H)

- Coût pédagogique : 40 € HT/h

Formations cœur de métiers :

La transformation numérique et digitale / Gestion locative / Gestion de copropriété / Transaction location- vente / Rénovation énergétique,

- Coût pédagogique : 30 € HT/h

Formations transverses :

Langues (à usage professionnel) / Secrétariat / RGPD / Communication / Gestion du temps / Informatique / bureautique / Management / RH...

- Coût pédagogique : 25 € HT/h

Accompagnement VAE

- Coût pédagogique : 50 €/h
- Plafond durée : 48 heures
- Limite d'une action par entreprise (Prise en charge hors plafond entreprise)

Limite de financement pour les formations individuelles de courte durée :

- 2 000 € pour les entreprises de moins de 11 salariés,
- 4 000 € pour les entreprises de 11 à 49 salariés.
- + un plafond de 500 € sur les fonds conventionnels de la branche
- Durée des actions de formation : minimum 1 heure

Plan de développement des compétences entreprises de plus de 50 salariés

<https://www.opcoep.fr/criteres-de-financement-branche-immobilier>

IMPORTANT : Les barèmes et priorités de financement sont proposés par la Section Paritaire Professionnelle de votre branche et validés par le Conseil d'administration d'Opco EP. Ces critères peuvent évoluer en cours d'année. **Mise à jour : 25/09/2025**

Formations spécifiques obligatoires et réglementaires :

Déontologie (durée plafonnée à 2h), TRACFIN / Lutte contre la discrimination (durée plafonnée à 2h) / Déontologie + discrimination (durée plafonnée à 4H)

- Coût pédagogique : 40 € HT/h

Formations cœur de métiers :

La transformation numérique et digitale / Gestion locative / Gestion de copropriété / Transaction location- vente / Rénovation énergétique,

- Coût pédagogique : 30 € HT/h

Formations transverses :

Langues (à usage professionnel) / Secrétariat / RGPD / Communication / Gestion du temps / Informatique / bureautique / Management / RH...

- Coût pédagogique : 25 € HT/h

Accompagnement VAE

- Coût pédagogique : 50 €/h
- Plafond durée : 48 heures
- Limite d'une action par entreprise (Prise en charge hors plafond entreprise)

A noter :

- Plafond annuel : 100 % de la cotisation versée
- L'enveloppe conventionnelle permettra le financement des **CQP de branche dans la limite d'un CQP par entreprise et des fonds disponibles**

<https://aces-formation.opcoep.fr/>

Sélexion

Des formations courtes et
utiles qui vont à l'essentiel.



THÉMATIQUES GÉNÉRIQUES

- Communication & vente
- Informatique & nouvelles technologies
- Ressources humaines
- Management, gestion de projet, gestion d'entreprise
- Transition écologique & énergétique
- Tuteur & maître d'apprentissage

LES AVANTAGES

- Formations sélectionnées pour **votre entreprise et vos salariés**
- Offre disponible dans **tous les départements**
- **Flexibilité** des modalités en présentiel et en distanciel
- Inscription **simple et rapide** en ligne
- Financement **jusqu'à 100 %**

THÉMATIQUES MÉTIERS



Trouvez la formation adaptée
à votre besoin [sélexion.opcoep.fr](https://aces-formation.opcoep.fr/)

L'OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ (Opco EP), association régie par la loi de 1901 déclarée sous le numéro W751240561 SIREN 879 036 895. Conception : belazar. Photos : Philippon-Capa-Opco EP. Ne pas jeter sur la voie publique.

Découvrez le lieu unique pour toutes vos démarches alternance

<https://hub-alternance.opcoep.fr/>

Hub de l'Alternance

Votre lieu unique pour vous faciliter l'alternance

Entreprise

à la recherche d'un alternant ?

Trouver un candidat

Trouver une formation

Accéder à l'espace entreprise

Jeune

à la recherche d'une alternance ?

Trouver une alternance

Préparer ma candidature

Accéder à l'espace jeune

Être accompagné dans mon recrutement



Demander un rendez-vous
avec un conseiller



Simuler mon aide au
recrutement



Participer à des
événements



Gérer mes contrats